

2022/103

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de l'entreprise GIRAUD Patrick domiciliée 696 Ancien chemin d'Aups 83690 TOURTOUR.

Arrêté

Article 1^{er}: En raison des travaux réalisés par l'entreprise GIRAUD, pour effectuer le branchement au réseau d'eau potable d'assainissement la circulation se fera en alternat par feux tricolores au niveau du N° 475 Avenue des Genévriers, du lundi 26 septembre au 30 septembre 2022 de 8h à 16h.

Article 2°: Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise GIRAUD chargé de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3°: Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 22 septembre 2022.

**Le Maire,
Renée JEANNERET**



**L'Adjoint délégué
Alain FILIPPI**